



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Publication électronique : le 18 Novembre 2025

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

portant prolongation

LA ROUTE DÉPARTEMENTALE D317

dans le sens CAMPIGNEULLES-LES-PETITES vers MONTREUIL-SUR-MER

au territoire de la commune de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES

Interruption temporaire de la Circulation

Travaux hors agglomération

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'arrêté n°MT25799AT, en date du 17/10/2025, de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant sur l'interdiction de la circulation sur la route départementale D317 du PR 0+940 au PR 1+530, dans le sens CAMPIGNEULLES-LES-PETITES vers MONTREUIL-SUR-MER, hors agglomération, au territoire de la commune de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, pour permettre l'exécution des travaux de "CREATION D'UNE VOIE DOUCE", pendant la période du 20 octobre 2025 au 21 novembre 2025,

Considérant l'avis des Maires des communes de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES et ECUIRES,

..... ARRETE

ARTICLE 1 : Les prescriptions de l'arrêté n°MT25799AT, en date du 17/10/2025, réglementant la circulation sur la route départementale D317 du PR 0+940 au PR 1+530, dans le sens CAMPIGNEULLES-LES-PETITES vers MONTREUIL-SUR-MER, sur de la commune de CAMPIGNEULLES-LES-PETITES, sont prolongées jusqu'au 15 décembre 2025.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,

Arrêté n° MT25879AT - Page 1 / 2

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois

300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03.21.90.04.80

- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 18 novembre 2025

A blue ink signature, likely of Stéphane DELPLANQUE, consisting of a stylized 'S' and 'D' followed by a horizontal line.

Signé électroniquement par
Stéphane DELPLANQUE
ADJOINT AU RESPONSABLE URM